



## Formation non rémunérée?

Par **Aline33**, le **08/08/2014** à **09:20**

Bonjour,

J'ai actuellement un contrat saisonnier pour un travail d'accueil, 15h/semaine, dans une résidence de tourisme (depuis le 28 juin).

Fin mai et début juin, ma responsable m'a demandé de venir à deux reprises (5 heures en tout) dans une autre résidence du groupe afin d'être formée, entre autres sur le logiciel de réservation, sur la procédure d'arrivée et de départ des clients.

Après l'embauche, j'ai du remplir des feuilles de présence pour ces deux sessions de formations. Hors je viens de recevoir ma feuille de salaire de juillet, et les heures de formation ne sont pas payées. Quelle démarche devrais-je entreprendre, sachant que ces heures de formation ont eu lieu avant la date effective de début de contrat? (Je précise que je suis seule sur la résidence dans laquelle je travaille, personne n'aurait pu m'y former après l'embauche).

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **09/08/2014** à **09:19**

Bonjour,

Vous pourriez déjà mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR de vous payer cette formation s'il ne veut pas le faire sans cette démarche et ensuite saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **Aline33**, le **10/08/2014** à **18:23**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Je vais essayer de régler cela par un rappel simple dans un premier temps, et suivrai votre conseil de mettre en demeure de payer si ces heures de formations ne sont toujours pas comptabilisées sur ma feuille de salaire d'août.

Cordialement.